

Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

- Avis sur le rechargement en sable de la plage au niveau du Bois des sapins, à Groffliers

Saisi par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, le conseil de gestion du Parc naturel marin devait s'exprimer sur le projet de rechargement en sable de l'estran au niveau du lieu-dit « Bois des sapins ». Le cordon dunaire appartenant au Conservatoire du littoral et la plage subissent en effet une **très forte érosion**, qui s'est encore accélérée ces dernières années avec le déplacement du lit du fleuve Authie vers la dune, au nord.

Le projet de lutte contre ces évolutions implique de **prélever du sable sur la plage de Berck**, où il s'accumule d'années en années. Déplacé par bennes et tracteurs, ce sable serait réparti de façon à éloigner le lit du fleuve et protéger et alimenter les dunes situées juste en arrière de la plage. L'opération concerne **35 000 m³ de sable chaque année, pendant cinq ans**.

Décision du conseil de gestion :

Le projet présente une incidence faible à négligeable sur les habitats et les espèces, aussi le conseil de gestion émet **un avis favorable** pour sa réalisation.

Cet avis s'assortit toutefois d'une recommandation : **un suivi topographique devra être effectué pour suivre l'évolution dans le temps et dans l'espace du sable déplacé**.

- Phoques : de nouvelles connaissances

Mieux connaître les phoques et leurs interactions avec les activités humaines, tel est l'objectif du projet Eco-Phoque, dont la première phase vient de se clore.

Financé par la Région Hauts-de-France et par le Parc naturel marin, ce projet est piloté par le Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS / Université de La Rochelle) et mené en partenariat avec des associations locales : CMNF, ADN, GEMEL et Picardie Nature.

Les premiers résultats se sont d'abord des chiffres : en 2015, jusqu'à **473 phoques veaux-marins et 151 phoques gris** ont été observés sur les bancs de sable en baie de Somme, en baie d'Authie ce sont respectivement 78 et 105 animaux qui ont été comptés. C'est **en été** que l'on trouve le plus de phoques. Certains d'entre eux, notamment parmi les veaux-marins, reviennent sur **les mêmes sites** d'une année sur l'autre. Leurs zones de chasse probables se situent à proximité de la baie de Somme pour les veaux-marins et plus au large (baie de Seine, centre Manche Est) pour les phoques gris. Sur un tout autre plan, une synthèse bibliographique et une enquête auprès des différents usagers du



littoral ont souligné une **prise de conscience des impacts** - positifs comme négatifs - de la présence des phoques.

La seconde phase du projet doit permettre d'approfondir ces éléments, notamment en procédant à une **étude des déjections des animaux**. Ce faisant, des informations particulièrement pertinentes pourraient être obtenues, telles que les espèces de poissons consommées, leur quantité et leur taille, ainsi que le secteur de pêche du phoque. Des discussions sont en cours quant au financement par la Région Hauts-de-France de cette seconde étape.

Le Parc naturel marin envisage quant à lui la mise en place d'une étude sur la **portée économique de la présence des phoques**, notamment sur le tourisme, avec l'attrait que suscite les mammifères. Un angle d'approche complémentaire pour ce sujet complexe.

- Vers une gestion durable des moules



Antoine Meirland / Agence des aires marines protégées

« Aller à moules » est une activité prisée. Mais la quantité du précieux mollusque est-elle suffisante pour que perdure ce loisir ?

Dans le cadre du projet Life Pêche à pied de loisir, porté localement par le Parc naturel marin, une étude du nombre de pêcheurs à pied de loisir a été réalisée. A l'aide de plus de 3 500 comptages sur les différents sites et d'un modèle de calcul un chiffre peut être avancé : **plus de 70 000 sessions de pêche aux moules** ont été effectuées entre le Cap Gris-Nez et le Tréport, en 2015.

En parallèle, les gisements naturels de moules ont été étudiés par la Cellule de suivi du littoral

normand et le Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux (GEMEL), afin d'identifier la qualité des sites et la quantité de moules présentes sur chacun. L'objectif est de mettre en relation ces informations – présence de la ressource et nombre de pêcheurs à pied – afin de permettre aux services de l'État d'**ajuster la gestion de la pêche** (professionnelle et de loisir), notamment pendant la saison estivale.

Un chiffre étonnant : sur les 70 000 sessions de pêche à pied de loisir entre le Cap Gris-Nez et le Tréport, **30% ont été effectuées sur des sites fermés**.

Dans la majorité des cas la fermeture se justifiait par la nécessité d'un **repos biologique** de la moulière, pour permettre aux moules de se reproduire et de grandir.

6% des sessions de pêche ont quant à elles eu lieu sur des sites fermés en raison de l'état sanitaire des moules : elles avaient été jugées **impropres à la consommation**, polluées.

Ces deux chiffres illustrent la nécessité de maintenir sans relâche l'**effort d'information et de sensibilisation** auprès du pêcheur à pied de loisir du Parc naturel marin, pour pérenniser la ressource mais aussi garantir la sécurité des pêcheurs.

C'est justement pour sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir que seize panneaux jalonnent prochainement le littoral du Parc. Ces supports d'information seront installés à **l'entrée des sites fréquentés pour le ramassage des moules et des coques**. Ils rappelleront les bonnes pratiques de pêche, les tailles minimales et les quantités maximales qu'il est autorisé de prélever pour un pêcheur de loisir, la réglementation en vigueur (est-ce que le site est actuellement ouvert ou fermé à la pêche ?), des conseils de sécurité, les risques sanitaires ainsi que des informations sur l'activité professionnelle (pêche à pied et aquaculture) qui peut être rencontrée.

Six communes du Parc naturel marin bénéficieront de ces panneaux : Ambleteuse, Wimereux, Le Portel, Fort-Mahon, Le Crotoy et Ault. Aisément visibles grâce à leur bandeau jaune, ils aideront les pêcheurs de loisir à **profiter au mieux et pour longtemps** de la ressource naturelle.













Line Viera / Agence des aires marines protégées

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Au 1^{er} janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées deviendra l'Agence française pour la biodiversité.

www.parc-marin-epmo.fr

→ Téléchargement des illustrations: <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWF5C1WCFC1L1030>

 <p>Tribune du conseil de gestion 29/09/16 3,5 Mo 5472x2781 JPG 29/09/16</p>	 <p>Conseil de gestion 29/09/16 4,4 Mo 5361x3574 JPG 29/09/16</p>	 <p>Informer 2,6 Mo 3660x2440 JPG 21/09/16</p>	 <p>Quelques bonnes pratiques de pêche à pied : la crevette 452,1 Mo 1920x1080 MP4 25/08/16</p>	 <p>Pêche à pied 10,9 Mo 5231x3538 JPG 06/08/16</p>
 <p>Quelques bonnes pratiques de pêche à pied : la moule 531,5 Mo 1920x1080 MP4 15/07/16</p>	 <p>Zoom sur... les phoques 293 Ko 1475x983 JPG 10/04/16</p>	 <p>Logo parc naturel marin 1,2 Mo 2480x2480 JPG 02/07/14</p>	 <p>Biodiversité de l'estran 6,1 Mo 5472x3648 JPG 14/06/14</p>	 <p>Périmètre Parc naturel marin estuaires picards et mer d'Opale 344 Ko 1288x1297 PNG</p>

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-NEWF5C1WCFC1L1030

La mention des crédits est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale du 29 septembre 2016 à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

→ Téléchargement de la plaquette de présentation du Parc naturel marin : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-des-estuaires-picards-et-de-la-mer-d-Opale/Documents>

Contacts presse: Line VIERA - line.viera@aires-marines.fr - 03 21 99 15 81 / 06 30 62 93 37